



Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2021

Lettre ouverte au Préfet

Objet : Groupe de travail règlement intérieur Secrétariat général commun (SGC)

Monsieur le Préfet,

Suite à la mise en place du SGC au 1^{er} janvier 2021 et sur l'insistance des représentants du personnel, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la rédaction du règlement intérieur du SGC.

Le groupe de travail s'est réuni le 27 septembre et le 3 novembre 2021; Il convient de rappeler que, faute d'invitation sur les boîtes fonctionnelles, les représentants syndicaux CGTR n'ont pas pu assister à cette première rencontre.

Lors de la réunion du 3 novembre 2021, à l'unanimité des organisations syndicales présentes, il a été demandé du temps pour travailler correctement à la rédaction d'un règlement intérieur propre au SGC. Il est inacceptable pour les représentants du personnel que le règlement intérieur du SGC soit considéré comme une annexe au règlement intérieur de la préfecture; le SGC est un service du Ministère de l'Intérieur et non une émanation des services de la préfecture !

De plus, un règlement intérieur ne se limite pas à un aménagement de plages horaires.

Monsieur le Préfet, lors de la réunion du 3 novembre 2021, la direction du SGC s'est engagée à transmettre aux représentants syndicaux le relevé de décisions ainsi qu'un projet de règlement intérieur, préalables nécessaires pour travailler correctement lors de la rencontre fixée au 29 novembre 2021.

Or, nous déplorons, une fois de plus, le non-respect des engagements pris. Au vu du dédain constaté au regard du droit syndical bien explicite sur les délais de transmission des documents de travail, et face au mépris affiché à l'encontre du dialogue social, les représentants syndicaux ont donc pris la décision de ne pas assister à ce simulacre de rencontre de travail.

Dès lors, Monsieur le Préfet, vous conviendrez que les représentants syndicaux CGTR et FO vous demandent de retirer de l'ordre du jour du prochain Comité technique prévu le 10 décembre 2021 tous les points afférents au règlement intérieur du SGC.

Pour la CGTR
Michel GIORDANO

Pour FO
Janick CIDNEY